

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 4 (1894)

Rubrik: Mélanges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES

Fondation Mommsen. — On sait que le jubilé de doctorat du professeur Mommsen a été célébré avec éclat le 8 novembre 1893. Les disciples de l'illustre savant ont réuni à cette occasion une somme de 25,000 marks qui lui a été remise pour être consacrée à une fondation scientifique. Mommsen a affecté cette somme à une publication numismatique, un *corpus* des monnaies grecques. C'est l'Académie de Berlin qui présidera à la rédaction de ce recueil; elle en confiera la direction à une commission composée de MM. Mommsen, Otto Hirschfeld et de notre savant membre honoraire, M. Imhoof-Blumer.

X^e Congrès international des Orientalistes à Genève.

— Le dixième Congrès des Orientalistes a eu lieu à Genève, avec un plein succès, du 3 au 12 septembre. La numismatique n'y a tenu pour ainsi dire aucune place, bien que des numismates distingués aient pris part aux travaux des différentes sections; l'effort des savants rassemblés à Genève a porté en premier lieu sur la philologie, et telle est bien en effet la principale sphère d'action de ces Congrès.

Dans la section III (langues musulmanes), M. Paul Casanova, conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a lu une courte notice du prince Philippe de Saxe-Cobourg, l'un des vice-présidents d'honneur du Congrès, sur deux monnaies des pirates bédouins du temps du sultan Soliman. Le prince, empêché de se rendre à Genève, avait chargé M. Karabacek d'apporter son mémoire.

M. Rapson devait parler à la section I (Inde) de la numismatique de l'Inde ancienne, mais sa communication n'a pas été faite, nous ne savons pour quelle cause.

Et c'est tout. Nous espérons que ces deux travaux seront imprimés dans les *Actes* du Congrès, afin que la science des monnaies ne paraisse pas avoir été totalement négligée dans cette dixième session. Le mémoire du prince de Cobourg le sera en tout cas, et même avec des développements que ne comportait pas la lecture.

L'archéologie proprement dite n'a, du reste, pas été beaucoup plus favorisée que la numismatique.

Plusieurs membres de notre Société ont participé au Congrès : MM. V. van Berchem, A. Dominicé, Th. Dufour, Louis Dufour-Vernes, Camille Favre, Edouard Favre, J. Mayor, Julius Meili, Ch. Rigaud, A. Rilliet, F. de Stoutz. Parmi les numismates étrangers ayant adhéré ou participé au Congrès, nous trouvons MM. Théodore Reinach, P. Casanova, le prince Philippe de Saxe-Cobourg, Rapson, Karabacek, Drouin, Gustave Schlumberger, etc.

La prochaine session aura lieu à Paris en 1897 et la suivante en Amérique.

A l'occasion du Congrès, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a publié une charmante plaquette, rédigée par notre collègue, M. Edouard Favre, dont il est rendu compte plus loin.

France. Pièces de cinq francs dites à la mèche. — Il a été question dans la *Revue* (1893, p. 219) des pièces de cinq francs dites *à la mèche*, qui auraient été frappées en 1852 à un très petit nombre d'exemplaires. L'*Annuaire de la Société française de Numismatique* (1894, p. 151) rectifie cette assertion, donnée tout d'abord par les journaux quotidiens et reproduite ensuite dans les périodiques les plus autorisés. En réalité, il a été frappé plus de 20,000 de ces pièces qui toutes ont été mises en circulation.

France. Centenaire de l'École polytechnique. — Le centenaire de l'École polytechnique a été fêté le 11 mars et la médaille dont la description suit, a été frappée à cette occasion : × ECOLE POLYTECHNIQUE × La Science sous les traits d'une femme assise, la tête appuyée sur sa main droite tenant un crayon ; elle lit dans un livre à sa droite et son bras droit est posé sur des papiers déroulés sur un globe terrestre ; de la gauche elle soutient un tableau chargé d'un grand X. A ses pieds et au fond, différents attributs, locomotive, viaduc, poteau télégraphique, phare, navire cuirassé, ballon dirigeable, pièce d'artillerie, fortifications, hache, lampe de mineur, cuirasse de sapeur du génie, etc. A l'exergue, sous une arcade qui supporte le motif principal, la poule symbolique couvant les œufs d'or. Signé : Max · BOURGEOIS

· R. × LAMBLARDIE × MONGE × CARNOT × PRIEUR × Dans le champ, en douze lignes : · 1794-1894 · | — | FONDATION DE L'ÉCOLE | DECRET DU XXI VENTOSE AN II | — | CENTENAIRE

| XI MARS MDCCCLXXXIV | CARNOT | --- (PROMⁿ DE 1857 .) — | ETANT | PRESIDENT | DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
Plus bas, un cartouche destiné à recevoir le nom du propriétaire de la médaille, posé sur une palme. A droite un polytechnicien debout, en costume de ville. Signé au bas M3 — Composition de M. Maximilien Bourgeois.

France. Décoration nouvelle. — Les journaux quotidiens ont annoncé qu'une pétition demandant la création d'une médaille commémorative de la guerre de 1870-1871 avait été envoyée au ministère de la guerre. Au grand désespoir des pétitionnaires, leur demande a été repoussée.

Italie. La monnaie de nickel. — Le *Messager de Paris* a publié, il y a quelques jours, une correspondance donnant des détails curieux au sujet de la frappe des monnaies de nickel.

« En premier lieu, — dit le correspondant de notre confrère, — « c'était l'hôtel de la Monnaie, à Rome, qui avait reçu l'ordre de frapper les pièces de nickel de 20 cent. pour 20 millions de francs. « Naturellement, pour frapper ces monnaies de nickel, il fallait tout d'abord se procurer le nickel, et on se décida à l'acheter en Allemagne, au prix de 14 fr. le kilog. ou de 1,400 fr. le quintal. Mais « l'alliage qu'on en fit à Rome avec le cuivre ne put réussir, quoiqu'on l'opérât dans les proportions voulues.

« Dès que l'on procédait à la frappe, il se produisait des félures qui rendaient les pièces inutilisables. Une analyse chimique ne tarda pas à montrer que le métal venu d'Allemagne, au lieu de contenir 99,50 de nickel pour chaque 100 grammes, n'en contenait que dans la proportion de 97 %, tandis que les 3 % restant se composaient de fer, de carbone et de cuivre. Ainsi, sur chaque quintal, on aurait payé comme nickel 3 kilog. de mixture impropre à l'usage de la frappe des monnaies, de sorte qu'il y aurait eu de ce chef une perte d'environ 42 fr. le quintal. Le préjudice éprouvé par l'État s'élève pour 10 millions de francs en nickel, à 21,000 fr., sans compter que, pour chaque fusion, il y avait encore une perte de 2 % de métal, soit de 28 fr. par quintal. Là-dessus, il fallut se décider à donner à une maison anglaise la commande de la frappe des pièces de nickel qui, en définitive, sont arrivées à coûter quelque chose comme le double de leur valeur. »

Notre confrère ajoute que les pièces italiennes de nickel de la valeur nominale de 20 centimes, ont été accaparées par des agioteurs qui, en les transportant de l'autre côté de l'Adriatique, ont réalisé de gros bénéfices.
(*Journal des Débats*, 9 août.)

Allemagne. La collection de feu notre collègue,

M. Ad. Meyer. — Die eminente Münzsammlung des Anfangs Mai d. J. zu Berlin verstorbenen Herrn Adolph Meyer-Gedanensis gelangt im Laufe des Jahres 1895 durch Herrn Adolf Hess, Nachf., in Frankfurt a/M, dem der Verstorbene diese ebenso ehrenvolle als schwierige Aufgabe durch testamentarische Verfügung übertragen hat, zur Versteigerung. Die Sammlung umfasst mehr als 50,000 Münzen und Medaillen aller Länder der Erde, vom Ende des 15. Jahrhunderts bis auf die neueste Zeit, und enthält in allen Partieen hervorragende Seltenheiten. Als besonders reichhaltig ist die brandenburg-preussische Abtheilung hervorzuheben, ferner die prachtvolle Reihe von Münzen Wallensteins, von Eggenberg, Dortmund, etc., denen Meyer in der Wiener Zeitschrift treffliche Specialarbeiten gewidmet hat. Mit besonderer Vorliebe hat der Sammler die Specialgebiete der Münzproben der Bergwerks- und Ausbeute-Münzen und Medaillen, und der Medaillen auf Numismatiker gepflegt. In diesen Abtheilungen — namentlich den Münzproben — ist die Sammlung geradezu überreich an Seltenheiten, sie übertrifft die Durand'sche Sammlung sowohl an Quantität als Qualität bei weitem. Die Versteigerung, die in zwei Abtheilungen stattfinden soll, wird sicherlich das Interesse weitester numismatischer Kreise in Anspruch nehmen. Der Catalog der ersten Abtheilung dürfte gegen Ende des laufenden Jahres erscheinen.

Documents pour l'histoire monétaire contemporaine.

— Nous avons publié le texte (1) du placard officiel concernant le retrait des monnaies italiennes du territoire suisse. Voici une seconde publication relative à la même affaire :

*2^{me} Publication concernant le retrait des monnaies
divisionnaires d'argents italiennes.*

Se référant à la précédente publication du 24 mars 1894, le Conseil fédéral rappelle au public ce qui suit :

(1) Voy. plus haut, p. 58.

1. *Le délai pour le rapatriement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes expire irrévocablement le 24 juillet 1894.*

2. Aucun particulier n'est tenu d'accepter en paiement des monnaies divisionnaires étrangères ; le meilleur moyen de se garantir de tout dommage, c'est donc de refuser ces monnaies.

3. *La caisse fédérale, les caisses principales des douanes, les caisses des arrondissements postaux, les caisses de l'administration fédérale des poudres, les bureaux des douanes, des postes et des télégraphes et les caisses publiques des cantons* qui ont été désignés par leur gouvernement, continueront, jusqu'au 24 juillet inclusivement, à accepter en paiement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, mais seulement jusqu'à concurrence de 100 francs pour chaque paiement.

4. Jusqu'à la même date, toutes les *compagnies de chemins de fer* et toutes les *compagnies de navigation à vapeur* de la Suisse accepteront aussi en paiement, à leurs guichets, les monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Afin de faciliter le rapatriement des monnaies divisionnaires d'argent italiennes, le Conseil fédéral a organisé en outre un *service d'échange* pour la période du *1^{er} au 24 juillet* inclusivement.

L'échange sera opéré par :

- a) *Les bureaux comptables des postes et télégraphes*, jusqu'à concurrence de 100 francs.
- b) *Les caisses principales des douanes et les caisses des arrondissements postaux*, jusqu'à concurrence de 1000 francs.
- c) *Les caisses publiques des cantons* qui seront désignées à cet effet par leur gouvernement, lequel *fixera aussi le maximum du montant* pouvant être échangé.
- d) *La caisse d'Etat fédérale* pour des sommes *dépassant 1000 francs*.

Il faudra laisser à ces caisses le temps de vérifier les monnaies à échanger et il faudra aussi, si les demandes sont nombreuses, accorder aux caisses subalternes un délai suffisant pour faire venir la contre-valeur. Le département fédéral des finances est autorisé à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les abus.

A partir du 24 juillet, les caisses publiques n'accepteront et n'échangeront plus les monnaies divisionnaires d'argent italiennes.

Berne, le 1^{er} juillet 1894.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

Le département des finances, (signé) HAUSER.

Retrait des monnaies divisionnaires italiennes d'argent. — Au commencement de septembre, le ministère des finances de France avait retiré de la circulation cinquante-sept millions de francs en pièces italiennes de 2 et 1 fr. et 50 centimes, sur lesquels l'Italie avait déjà reçu quarante-six millions.

Le transport des pièces est soigneusement organisé ; le gouvernement français attend des demandes du ministère italien qui lui indique quelles trésoreries générales doivent recevoir les envois. L'argent est expédié en port dû, car c'est l'Italie qui paie le transport à réception. Les plus fortes sommes transportées ne dépassent pas 100,000 francs. L'Italie rembourse chaque envoi en or ou en traites sur de bonnes maisons. C'est la France qui est chargée de transmettre aux autres États de l'Union latine les demandes de l'Italie. A la même époque, les retraits suivants avaient été déjà opérés : en Belgique, 4,941,000 francs ; en Suisse, 12,860,000 francs. Les caisses du trésor italien possèdent en ce moment environ 105 millions de monnaies divisionnaires.

Des mesures rigoureuses ont été prises pour empêcher l'importation en France des pièces italiennes. Certains spéculateurs importaient les monnaies italiennes par caisses pour les changer contre de l'or français et cette petite opération leur assurait d'assez bons bénéfices.

Varietäten des Einrappenstückes von 1891. — Die in der letzten Nummer der *Revue suisse de Numismatique* (1893, p. 356) gebrachte Notiz, dass vom Einrappenstücke 1891 zwei Varietäten existieren, wovon die eine Varietät das eidgenössische Kreuz in der Form von fünf gleichen Quadraten zeige, während dem die andere Varietät das Kreuz mit verlängerten Schenkeln trage, kann ich nur bestätigen.

Im Jahre 1891 wurden zwei Millionen Einrappenstücke geprägt. Von diesen zeigt die erst ausgegebene Million das eidgen. Kreuz auf dem Avers in der Form von fünf gleichen Quadraten, während dem bei der zweiten Million das eidgen. Kreuz gemäss Bundesbeschluss vom 12. Dezember 1889 mit verlängerten, unter sich gleichen Schenkeln dargestellt ist. — Es muss nun hier ausdrücklich bemerkt werden, dass hierzu kein neuer Aversstempel angefertigt wurde, sondern es wurden einfach wieder die bei den Prägungen der Einrappenstücke von 1850 und 1851 verwendeten Originalstempel zur Herstellung eines Teiles der Gebrauchstempel für die Einrappenprägung 1891 benutzt.

Ganz gleich verhält es sich beim Zweirappenstück.

Auch bei dieser Münzsorte ist das eidgen. Kreuz auf dem Avers auf den seit 1891 ausgeführten Prägungen, gleich wie bei den ersten Emisionen von 1850/51 mit verlängerten Schenkeln dargestellt. Die vom Jahre 1854 an eingeführte Abänderung des eidgen. Kreuzes auf unsren Kupfermünzen vom Kreuze mit verlängerten Schenkeln in ein solches aus fünf gleichen Quadranten gebildetes Kreuz basirt weder auf einer gesetzlichen Bestimmung, Verfügung oder dergleichen, muss desshalb als eine ganz willkürliche bezeichnet werden.

Bern, Juli 1894.

Edm. PLATEL,
Eidgenössischer Münzdirektor.

Distinction. — Notre compatriote, M. Gaspard Wirz, de Zurich, qui fait en ce moment, sous les auspices de la Société générale d'histoire suisse, d'importantes recherches dans les Archives du Vatican, a reçu du pape une médaille d'argent. Cette pièce, d'un diamètre de 0,08 cent., porte au droit le buste de Léon XIII et, au revers, une vue du chœur restauré de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Trois personnes seulement ont été jusqu'ici l'objet d'une distinction semblable, Mgr Fracknoy, président de la Société historique hongroise, M. Sickel, président de la Société historique autrichienne, et M. Weech, directeur des Archives du grand-duché de Baden, et tous trois ont rendu, comme M. Wirz, d'importants services à la Bibliothèque léonine. Les recherches de M. Wirz ont trait aux relations du Saint-Siège et de la Suisse et surtout à la nonciature apostolique.

Quelques prix de monnaies suisses. — Vente des collections Schratz, Och, Meese, etc., par M. Otto Helbing, à Munich, du 30 avril au 4 mai :

Bâle, Goldgulden 1520.....	470 marks.
Fribourg, Dicken 1530.....	520 "
Grisons, Tarasp, Ferdinand von Dietrichstein, ducat 1696.....	250 "

Vente Raymond Serrure & C^{ie}, à Paris, le 5 juillet :

Zurich, double ducat 1745.....	80 francs.
Berne, 10 ducats.....	500 "
Suisse, essai de 20 fr. de Durussel, 1871 ...	45 "

Dans une vente dirigée par les mêmes experts, au mois de février, l'essai de 20 francs de 1848, gravé par Antoine Bovy, a été adjugé à 102 francs.

Médailles de maîtrise des tirs fédéraux suisses. —

Nous avons annoncé (1) que le Comité central de la Société suisse des carabiniers avait décidé de faire frapper une médaille qui sera délivrée aux meilleurs tireurs dans les tirs fédéraux. Le comité ouvre maintenant un concours pour un projet de médaille et offre une somme de 300 fr. qui sera délivrée aux meilleurs dessins. La médaille sera frappée en argent et ne devra pas dépasser un diamètre de 0,06 cm. ; l'une des faces devra comporter un cartouche destiné à recevoir le nom du gagnant et celui de la localité dans laquelle a lieu le tir. Les projets devront parvenir, sous pli fermé muni d'une devise, à M. A. Thélin, président de la Société des carabiniers, à La Sarraz, au plus tard le 1^{er} novembre de cette année.

Nous espérons que les graveurs suisses tiendront tous à participer à ce concours et que le projet choisi donnera lieu à l'exécution d'une belle médaille.

NÉCROLOGIE

ANDRÉ, Edouard, membre de la Société française de numismatique et amateur riche et éclairé, † à Paris le 17 juillet. Il avait été l'un des fondateurs et le président de l'Union centrale des arts décoratifs.

(Conf. *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 328, *Corresp. hist. et archéol.*, id., p. 219.)

BILLOIN, numismate français qui avait rassemblé une importante collection de monnaies grecques et romaines vendue il y a quelques années à l'Hôtel Drouot.

(Conf. *Ann. de la Soc. fr. de Numism.*, 1894, p. 248.)

DUMOULIN, François-Lambert-Joseph, notaire, né le 7 avril 1829 à Maestricht, † dans la même ville le 1^{er} mai 1894. Collectionneur des monnaies et médailles de sa ville natale et du Limbourg, associé étranger de la Société belge de numismatique depuis le 10 avril 1857 et membre honoraire depuis le 2 juillet 1882. Dumoulin a publié deux articles dans la *Revue belge*, en 1869 et 1872.

(Conf. *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 392, *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 156.)

ELKAN, D., fonctionnaire allemand, mort à Wiesbaden au mois de

(1) Voy. plus haut, p. 56.

mai 1894, collaborateur du *Numismatischer-Sphragistischer Anzeiger*; il avait rassemblé une importante collection de monnaies du Brunswick et du Hanovre.

(Conf. *Numism.-sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 57.)

FEUERLEIN, Ernest (voy. ci-après).

LE CATTE, Jean-Auguste, numismate belge, né à Bruxelles le 26 avril 1810, † à Namur le 11 mai 1894, correspondant régnicole de la Société belge de numismatique depuis 1869 et membre effectif depuis 1869, collabora fréquemment à la *Revue belge*.

(Conf. *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 394.)

MEISTERHANS, Karl, professeur à Soleure, conservateur du Musée archéologique de cette ville, historien et archéologue distingué.

MEYER, Adolph (voy. ci-après).

MUONI, Damiano, né à Antignate le 14 août 1820, † à Milan le 22 février 1894, auteur de plusieurs notices sur la numismatique italienne du moyen âge. (Conf. *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 166.)

QUADRAS Y RAMON, Manuel-Vidal, † le 20 mai 1894 à Barcelone, possesseur d'une merveilleuse collection espagnole dont il a eu la satisfaction d'achever et de publier le catalogue (4 vol. in-4) avant de mourir.

(Conf. *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 156, *Rev. belge de Numism.*, 1894, p. 538, *Rev. numism.*, id., p. 360.)

SACHWALL, Theodor, orfèvre et membre de la Société de numismatique de Dresde, † le 5 février 1894.

(Conf. *Blätter für Münzfreunde*, 1894, col. 1883.)

STENZEL, Theodor-Reinhold, né à Lausigk, près Quellendorf (Anhalt) le 12 septembre 1824, † le 22 avril 1894, au même endroit. Stenzel, qui avait fait de fortes études de théologie et remplissait même des fonctions pastorales, était directeur du cabinet ducal des médailles, à Dessau. On a de lui un mémoire sur la trouvaille de bractéates de Freckleben (1862).

(Conf. *Numis.-Sphragist. Anzeiger*, 1894, p. 29 et 39, *Rev. belge de Numism.*, id., p. 393, *Bull. de Numism.*, 2^e vol., p. 166, *Blätter für Münzfreunde*, 1894, col. 1886.)

TRIPET, Maurice (voy. ci-après).
